COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ADMINISTRATION GENERALE

- 1°) Le Conseil municipal prend acte de l'installation de 3 nouveaux conseillers municipaux : Manuela FAGE, Emilie LE GUILLOUX et Eric MOINE.
- 2°) Le Conseil municipal élit Madame Isabelle COUDERC 2ème adjointe par 23 voix et 6 bulletins blancs.
- 3°) Le conseil municipal procède à la modification de la constitution des commissions municipales permanentes et désigne les membres de chaque liste qui y siègeront (consultable sur site internet)
- 4°) Le conseil municipal adopte les modifications des indemnités de fonction pour le Maire (40% contre 55% précédemment) et pour 5 conseillers délégués (1 supplémentaire) avec un taux de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Les indemnités des 7 adjoints et du conseiller délégué en charge d'une commission sont inchangées.
- 5°) Le Conseil municipal donne son accord pour proposer à la Dgfip une liste de candidats dans le cadre de la constitution de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)
- 6°) Le Conseil municipal désigne Madame Isabelle COUDERC déléguée au conseil d'administration de l'école de l'Eau Vive et Monsieur Aurélien MORGAT pour le conseil d'administration de l'école de Salvert.

> EDUCATION ET PETITE ENFANCE

- 7°) Le Conseil municipal décide de verser au SIVOS de Mirebeau Chouppes Amberre Coussay une participation de 456.74€ pour les frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).
- 8°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2020 aux associations scolaires de la manière suivante :

Associations	Subventions 2020
Association des parents d'élèves de Migné FCPE	390€
Association des parents d'élèves Robert et Camille	672€
Association des parents d'élèves de Limbre	136€
Association des parents d'élèves APEL l'Eau Vive	176€
APEL Ecole Montessori de Salvert	32€
La Prévention Routière	100€
TOTAL	1 506 €

- 9°) Le Conseil municipal décide de verser, pour le dernier trimestre 2020 et les deux premiers trimestres 2021, une participation financière aux écoles privées de Migné-Auxances de la manière suivante :
 - 478.67€ pour les élèves des écoles primaires
 - 1 540.95€ pour les élèves des écoles maternelles
- 10°) Le Conseil municipal fixe le coût moyen par élève (primaire et maternelle) à 882.78€ au titre de l'année scolaire 2020-2021 (877.32€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de + 0,62%) pour l'accueil d'un enfant d'une autre commune.

> CULTURE

11°) Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions 2020
Atelier décoratif de porcelaine	100 €
Le Chœur de l'Auxance	600 €
Migné-Auxances Mémoire	500 €
Bridge Mignanxois	120 €
Théâtre de la Pierre Blanche	800 €
Les Chopalos	0 €
Comité de Jumelage	0 €
Lueur de Nuit	Dossier incomplet
40 Mars	0 €
Vert Lezart (pour mémoire conseil du 20/07/20)	2 000 €
ACPG-CATM	100 €
FNACA	80 €
VRID	Dossier incomplet
FNCAC	-
Amicale des Anciens Soldats de Marine (AASM)	80 €
TOTAL	4 380 €

> ENVIRONNEMENT

12°) Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la manière suivante :

Nom de l'association	Subventions 2020
ACCA	390 €
ADEMA	1 000 €
Association Secours et Protection des Animaux. Refuge de Poitiers	400 €
TOTAL	1 790 €

> COHESION SOCIALE ET SPORT

13°) Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions 2020
ALMA Escalade	2 500 €
OMSFEL	6 000 €
USMA Football	11 000 €
Club des Anciens Fouteux	0 €
USMA Athlétisme	3 600 €
TAC Handball	8 400 €
Cyclos de l'Auxance	300 €
Avenir Cyclo du Val d'Auxance	1 500 €
USMA Tennis	3 600 €
Tennis de Table de Migné-Auxances	700 €
Gymnastique Volontaire	900€
Les Archers de l'Auxance	400 €
MIAIKI	100€
Poitiers Migné Echecs	3 400 €
Futur ô Club Judo	1 450 €
ASEPMA	503 €
Migné-Auxances Basket Club	900 €
Dynamic Karaté Pont'Ach Boxing Club	2 000 €
USMA Volley Ball	1 000 €
Checker's Migné Country Club	350 €
BADMA	250 €
TOTAL	48 853 €

> AFFAIRES SOCIALES

14°) Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions 2020
ADMR	6 550 €
Ma boite à couture	350 €
Les Amis de Salvert	500 €
ECLAT	500 €
Association pour le don du sang	400 €
Banque Alimentaire	730 €
CIDFF (Centre Information Droits de Femmes et des Familles)	25 €
AFM Téléthon	25 €
GIHP	165 €
Ligue contre le Cancer	25 €
AFSEP (Ligue contre la sclérose en plaques)	25 €
Alcool Ecoute Joie et Santé	25 €
Secours Catholique	25 €
TOTAL	9 345 €

> VIE DE QUARTIER

15°) Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement 2020 aux associations de la manière suivante :

Nom de l'association	Subventions 2020
Comité des fêtes de Nanteuil	150 €
Comité des fêtes de Limbre	_
Association de l'Erable	200 €
TOTAL	350 €

➤ VOIRIE, RESEAUX ET URBANISME

- 16°) Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de travaux de grosses réparations sur la voirie communale et autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du dispositif ACTIV FLASH pour un montant de 27 700€. Les travaux sont évalués à 40 300€ HT.
- 17°) Le Conseil municipal autorise Monsieur Etienne FRAPPIER, adjoint aux finances, à signer la convention portant sur la répartition des financements pour la réalisation de travaux de restructuration de la route Saint Nicolas pour un montant de 15 000€.
- 18°) Le Conseil municipal décide de constituer une commission spécifique dans le cadre de la procédure de désignation d'un concessionnaire pour la réalisation de la ZAC de la Péninguette et désigne les membres de la façon suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Florence JARDIN	Manuela FAGE
Daniel JUIN	Marie-José POTOCKI
Etienne FRAPPIER	Jean-Marc MAZIERE
Véronique PEDRON	Sylvie FORTAIN
Jean-Noël CHAIGNE	Emilie LE GUILLOUX

► HABITAT

19°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention d'équipement de 30 830€ à EKIDOM pour la construction de 15 logements locatifs sociaux dans le lotissement « Les Hauts de l'Auxance » et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Grand Poitiers Communauté urbaine et EKIDOM

> RESSOURCES HUMAINES

- 20°) Le Conseil municipal décide de recourir au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2020-2021 et de créer d'un poste d'apprenti à la cuisine centrale.
- 21°) Le Conseil municipal adopte la modification du tableau des effectifs comprenant 3 modifications de postes suite à deux promotions internes et un départ en retraite.

> FISCALITE

22°) Le Conseil municipal adopte les tarifs 2021 de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui prendront effet au 1^{er} janvier 2021 (Hausse de 1,5% par rapport à l'année 2020)

1°) Enseignes

- 16,20€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes scellées au sol est supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m²;
- 16,20€/m² lorsque la somme des superficies taxables des enseignes est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m², en application de la réfaction de 50% prévue à l'article L 2333-8 du CGCT ;
- 32,40€/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 20m² et inférieure ou égale à 50m²;
- 64,80€/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m²;

2°) Dispositifs publicitaires et préenseignes

- 16,20€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m²;
- 32,40€/m² pour les supports non numériques dont la superficie est supérieure à 50m²;
- 48,60€/m² pour les supports numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m²;
- 97,20€/m² pour les supports numériques dont la superficie est supérieure à 50m².

> Questions diverses

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 30 septembre 2020

Le Maire,

Florence JARDIN